

SOLAIRE

SAED en quête d'un investisseur

Placée en redressement judiciaire depuis la mi-avril, la start-up SAED cherche un investisseur ou un repreneur capable d'apporter 1,2 million d'euros. Ce spécialiste du solaire thermique à tubes sous vide propose une technologie low cost pour les grandes installations. Actuellement, elle poursuit ses deux projets remportés avec Cofely, qui détient 10 % du capital de SAED depuis janvier 2012. « Nous travaillons avec Cofely depuis plusieurs années et avons décroché avec eux les contrats pour deux réseaux de chaleur bois/solaire, à Juvignac (34) et Balma (31) », précise Franck Giaoui, directeur général de SAED. Le premier projet porte sur 500 m² de panneaux et SAED est en phase d'installation. Pour le deuxième, qui comptera 800 m² de panneaux, SAED consulte actuellement les fournisseurs. « Nous avons aussi identifié des projets de réseaux de chaleur gaz/solaire, mais rien n'a encore été signé », poursuit le directeur général. Un apport d'argent frais pérenniserait l'entreprise et lui permettrait de se lancer vers de nouveaux marchés. « Outre ces petits réseaux de chaleur, nous voulons implanter notre technologie sur de grands réseaux et dans l'industrie », lorgne Franck Giaoui. sophia-energie.com

BÂTIMENT

Le bois perd son décret

Le Conseil constitutionnel a invalidé le 24 mai le décret Bois du 15 mars 2010 suite à une saisine des professionnels du ciment et du béton. Ce texte imposait une quantité minimale de bois dans les constructions. Les sages du Palais Royal ont considéré qu'il portait atteinte à la liberté d'entreprendre, sans être « justifiée par un motif d'intérêt général en lien direct avec l'objectif poursuivi » et qu'une telle norme est « susceptible de n'avoir qu'une incidence indirecte sur l'environnement ». Une décision « incompréhensible », pour la fédération d'associations FNE, qui « appelle les décideurs locaux à favoriser l'usage du bois partout où des stratégies de lutte contre le dérèglement climatique sont mises en place ». D'autant que des acteurs se sont déjà engagés, à l'image d'Eiffage Construction : « Nous avons adopté début 2012 une politique Bois qui privilégie les structures mixtes et recruté deux ingénieurs spécialisés », témoigne Ingrid Jouve, sa responsable Développement durable.

DÉCHETS

Ametyst rompt avec Sita

Montpellier Agglomération a décidé de rompre le contrat de délégation de service public (DSP) de Novergie, filiale de Sita, pour l'exploitation d'Ametyst, son usine de tri mécanobiologique et de méthanisation des déchets ménagers. L'usine a connu de nombreux déboires – nuisances olfactives, incendies – mais l'exploitation n'est pas en cause, selon Sita. Pour le délégataire, les procédés industriels ont évolué, faisant passer la capacité de traitement initiale de 170 000 tonnes par an d'ordures ménagères résiduelles à 140 000. L'usine ne peut donc pas accepter des déchets autres que ceux de l'agglomération, ce qui est contraire au contrat de DSP.

EN BREF

■ **La commission du développement durable** et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale crée une mission d'information sur l'affichage environnemental. Son rapport est attendu pour septembre.

■ **Schneider Electric et Saft** ont conclu un accord de partenariat visant à fournir des systèmes de stockage électrique pour consommateurs industriels et commer-

ciaux. Par ailleurs, Saft s'est associé à Phoenix Rep Sales pour développer son activité commerciale dans les batteries en Amérique latine. saftbatteries.com

■ **Nexans a remporté un contrat** auprès du chinois Sinohydro. Il porte sur la fourniture en 2014 d'un câble pour le projet hydroélectrique Coca Codo Sinclair, d'une capacité de 1 500 MW, en cours de réalisation en Équateur. nexans.com

Appels à projets

INDUSTRIES

Concours sur l'efficacité énergétique

Le ministère fédéral allemand de l'économie et de la technologie organise un Concours international sur l'efficacité énergétique. Il est ouvert à toutes les entreprises des secteurs industriels et de la production, quels que soient leur taille et secteur d'activité, pour autant qu'ils aient réussi à accroître leur efficacité énergétique. Le concours est doté de 30 000 euros. Date limite de candidature : 30 juin. stromeffizienz.de

DÉVELOPPEMENT DURABLE

8ème trophées bretons

L'État, l'Ademe et la Région organisent les Trophées bretons du développement durable. Ils récompensent les initiatives des associations, des entreprises, des établissements d'enseignement et des collectivités territoriales. Date limite de candidature : 30 juin.

trophéesdd-bretagne.org

ÉCOTECHNOLOGIES

Concours du PNR normand

Le parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande lance l'édition 2013 de ses EcoTrophées. Elle est ouverte aux démarches collectives, aux structures associatives et aux entreprises de moins de 50 salariés travaillant dans l'artisanat, le commerce, les services, l'agriculture, le tourisme, le service public non marchand et situés dans l'une des 74 communes du territoire du Parc. Date limite de candidature : 30 juin. pnr-seine-normande.com

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Soutien à la démonstration

L'Ademe et Total engagent un programme de soutien à la démonstration de technologies nouvelles permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des technologies transverses. À cet effet, ils lancent un appel à manifestation dans les domaines suivants : récupération et valorisation de rejets thermiques, stockage d'énergie, échangeurs de chaleur performants, optimisation de fours, procédés de séparation et de séchage, équipements électriques et équipements thermiques de l'industrie, intégration énergétique. Date limite de candidature : 4 juillet. ademe.fr